



Comité technique ministériel MEEM-MLHD du 19 janvier 2017 : Compte-rendu

Participants pour la CGT et la FSU : Nicolas Baille, Isabelle Robert, Ivan Candé, Francis Combrouze, Laurent Le Lock, Marie-José Leliard, Gaëtan Silène, Simon Léry.

Suite aux **déclarations liminaires** (cf. [ci-joint notre déclaration CGT-FSU](#)), la Secrétaire Générale et le nouveau DRH, Jacques Clément, répondent en substance les éléments suivants :

En administration centrale, il faut travailler à réduire les surcharges de travail à la DRH (GAP et MGS)...Les réorganisations en cours dans 3 DAC (CGDD, DEB, DRH) doivent effectivement faire l'objet d'études d'impacts de prévention des risques, ce qui n'est toujours pas le cas. Un seul arrêté traitera ces réorganisations et permettra de lancer les pré-positionnements des agents impactés.

RIFSEEP : sur les concertations nécessaires à la cotation des postes, le DRH reconnaît qu'il y a encore du travail...Sur la bascule des corps techniques en janvier 2018, son financement devra être garanti par le projet de loi de finances 2018 : le DRH assure ainsi que nous avons le temps de concerter.

PPCR : pour modifier les textes permettant de supprimer les inversions de carrière, la SG renvoie une fois encore à la DGAFP. Mais pour les corps d'exploitation, lorsque nous faisons valoir que les dégâts évidents des grilles choisies ont bien été reconnus par la DGAFP, une réunion à venir avec les OS est évoquée...

L'intégration des agents de Mayotte dans les corps communs a été décidée par la DGAFP : la SG nous fera part des délais et modalités d'application aux agents du ministère.

Sur la réforme statutaire des OPA, une réunion avec les OS est annoncée, la SG déclarant qu'elle en a saisi la DGAFP. Même réponse pour la revalorisation indiciaire des OPA de l'IGN...

Sur la mise en place de l'AFB, la SG assure que le prélèvement de 70 M€ sur son fonds de roulement suite à un arbitrage perdu, n'aura pas de grave impact sur ses actions...Le régime indemnitaire du **quasi statut des contractuels des EP Environnement**, fait l'objet d'une note de gestion soumise à arbitrage interministériel. Le calendrier de mise en place de la CCP sera précisé après avis juridique de la DAJ.

Concernant la **sortie de la liste dérogatoire des Agences de l'eau** en application de la loi déontologie d'avril 2016, un travail est en cours avec les 6 directions d'agences. Après concertation avec les OS représentatives, les délais et modalités seront soumis à arbitrage interministériel sur le décret annexe, soumis au Conseil supérieur de la FP et au Conseil d'Etat.

Le regroupement des moyens de fonctionnement des **DREAL sur le programme 333** géré par les préfets de région a été décidé par le Premier ministre à la demande du ministère de l'Intérieur. Des échanges se poursuivent avec le SGG. La SG assure qu'il ne s'agit pas d'aller vers des DR interministérielles...

Enfin, sur **l'exposition à l'amiante** dans les secteurs des affaires maritimes et des routes, la SG renvoie au CHSCTM les compléments nécessaires sur les sites et cas d'exposition.

Notre commentaire : la secrétaire générale ne répond que partiellement aux demandes des élu(e)s lors des déclarations liminaires et des relances. Et avec beaucoup « d'euphémismes ». Le nouveau DRH, qui a tenu des fonctions équivalentes au MAAF jusqu'en décembre, connaît bien la DGAFP et le guichet unique. En matière de « concertation » sur le RIFSEEP, nous assistons à une information verticale à marche forcée ! Au prochain CTM, prévu le 24 mars, devra être fait un point sur l'état des lieux des DREAL fusionnées.

* *

Point 1 : plan ministériel Handicap 2017-2020

Ce projet de plan quadriennal prend le relais du précédent. Il a été préparé en concertation avec la commission de suivi handicap du CHSCTM et soumis à l'avis de ce dernier le 9 décembre dernier. Nos remarques portent donc sur le bilan, afin d'améliorer la mise en pratique à l'avenir. Ainsi en 2016, le taux d'emploi de 8,17 % des « personnes en situation de handicap » (c'est-à-dire 3 285 agents sur les effectifs MEEM/MLHD hors établissements publics, taux supérieur à la norme de 6 %) inclut 223 emplois réservés anciens militaires non titulaires d'une pension d'invalidité (non CDAPH - ex COTOREP). Le reclassement de collègues sur des postes adaptés, après accidents de travail avec handicap (particulièrement dans les catégories exploitation), est renvoyé aux RH locales, alors qu'il est soumis aux aléas des postes et aux priorités ou non des directions. C'est un point à améliorer impérativement. Il en va de même pour les achats de logiciels et matériels les plus récents, vis-à-vis des handicaps visuels.

En réponse, l'administration admet qu'effectivement le taux de 8,17 % correspond à celui des emplois réservés et non à celui des agents en situation de handicap. L'objectif est un recrutement annuel de 40 agents handicapés. Il est également admis que l'essentiel est bien l'application du plan quadriennal Handicap dans tous les services. Comme nous l'avons fait au CHSCTM, nous nous abstenons sur le projet de plan, en souhaitant que ses priorités se traduisent dans les faits dans tous nos services.

Vote sur le projet : 5 Abstention (CGT-FSU), 10 Pour (CFDT, FO, Solidaires, UNSA)

* *

Point 2 : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 novembre 2016 ouvrant droit au bénéfice de l'indemnité de départ volontaire (IDV)

Dans la cadre des opérations de restructuration de service, cette opération vise à ajouter les agents des établissements publics sous tutelle aux agents des services visés par l'arrêté du 22 novembre 2016 (publié au JO du 3 décembre). Nous considérons qu'on ne gère pas les réductions d'effectifs et restructurations de services à coup de (petites) enveloppes au départ. Outre un montant maximal inférieur à celui d'autres ministères (par exemple ministère de la Défense), nous contestons le message ainsi envoyé aux agents : subir des restructurations imposées d'en haut ou partir « volontairement »... Vote sur le projet : 6 Contre (CGT-FSU, Solidaires), 5 Pour (CFDT, UNSA), 4 Abstention (FO). Avis majoritairement défavorable... Mais dont la SG ne devrait pas tenir compte.

* *

Point 3 (information) : bilan social ministériel 2015

Nous remercions les services de la DRH pour la présentation du projet de bilan social annuel. L'édition 2015 (260 pages) comporte de nombreux indicateurs (le plus souvent genrés, c'est-à-dire renseignant sur les hommes et femmes gérés ou employés par les deux ministères), avec un chapitre de situation comparée dédié à l'égalité et aux inégalités persistantes. Il s'enrichit au regard de l'édition 2014 (230 p.). Mais comme tout bilan, il a des limites... Nous émettons ainsi les propositions et remarques suivantes.

1°/ L'évolution des effectifs des services et établissements publics devraient faire l'objet d'un suivi sur la longue période, pas seulement sur l'année N-1. 2°/ La liste exhaustive des réunions avec les représentants des personnels et des préavis de grèves locaux ou nationaux ne vaut pas appréciation de la qualité et du contenu du dialogue social, en baisse constante. Par exemple, nous rappelons à la DRH l'abus dans certains services du « maintien dans l'emploi » et demandons rappel et respect des textes à certains directeurs ! 3°/ Le chapitre des conditions de travail devrait inclure le suivi du respect des temps et charges de travail (par exemple les écrêtements). De même au titre de la prévention, n'est pas traité le suivi post professionnel des retraités qui ont été exposés à de situations ou des substances à risques. Relevons également que les effectifs des médecins de prévention passent de 24 à 17 (en équivalent temps plein)... 4°/ Dans la partie Action sociale, les crédits nouvelles « réservations Logement » sont égal à 0 depuis 2014, cela ne nous va pas du tout. La rubrique Logement est absente. 5°/ Pour la partie Formation, le chiffre clef est bien celui de la moyenne de jours de formation professionnelle par agent qui est de 3,1. A distinguer de celui de la formation statutaire (3,4 j/an). Cela demeure très en deçà des besoins. Notamment les formations permanentes sur des thèmes techniques, dont le recul au profit du « management » préoccupe. La présentation des dépenses consacrée à la formation devrait être clarifiée en ne regroupant pas les budgets totaux des Ecoles et ceux des actions de formation professionnelle. 6°/ L'intégration des OPA dans la Fonction publique territoriale devrait également faire l'objet d'un point actualisé comme dans le rapport 2014.

* *

Points divers : Crédits de vacation : leur montant est stable (reconduction 2014/2015/2016/2017) et correspond à 655 ETPT dont 120 pour les DIR (équivalent temps plein travaillé). Les enveloppes sont notifiées aux responsables des zones de gouvernance d'effectifs (ZGE) puis réparties entre services. Pour les DIR, il s'agit d'un dialogue avec la DGITM.

« Décroissement » des agents des missions « Sécurité / Education Routière » : l'administration rappelle qu'après le transfert des postes de cette mission au ministère chargé de l'Intérieur (que nous avons condamné en son temps), le décroissement consisterait à transférer également la gestion des agents en janvier 2018 (jusqu'alors gérée par notre ministère par convention MEEM/MI). Le DRH comprend bien les garanties que nous demandons pour l'avenir des agents concernés. Il annonce une réunion avec les organisations syndicales, dès lors que le dialogue aura avancé avec le ministère de l'intérieur...

Etat des lieux prospectif de l'évolution des services dans les territoires : soulevée par FO, cette question dont nous avons à notre tour relevé la pertinence, est typique du jeu d'évitement mené par l'administration. S'agissant d'une demande du Premier ministre adressée à chaque secrétariat général, la SG indique qu'elle a répondu en novembre et qu'elle nous transmettra cette réponse. Reçue effectivement après coup, cette réponse ne porte que sur des projets de fermetures ou/et transferts de certaines implantations de deux établissements publics validés dans leurs CA respectifs (CEREMA et IGN). Mais rien dans cette réponse sur l'état prospectif des implantations des services ministériels, des DDT(m) ou celles des établissements publics en départements et régions... Les préfets de régions auraient donc la main, puisque la SG des MEEM/MLHD ne répond pas !